03-06-2019 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance régulière tenue le 3 juin 2019, à 19h30, au 356, Principale, à laquelle séance sont présents: Messieurs Jean-Paul Bélanger et Clarence Boulanger, maires, les conseillères et les conseillers: Réjean St Laurent, Élise Desrosiers, Richard Fournier, Léandre Labonté, Roland St-Pierre, Maïsha St-Pierre, Micheline Morin, Annabelle Gagné, Normand St-Laurent, Chloé Fournier, Réjean Hudon et Ève Couillard.

Messieurs les maires déclarent la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour

- 1. Vérification du quorum
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal du 6 mai 2019
- 4. Lecture et adoption des comptes
- 5. Correspondance et information
 - a) -----
- 6. Invitations
- a) Villa Georges-Fournier et Villa Mon Repos
- 7. Demandes de don et d'appui a) Trois-Pistoles en chansons
- 8. Bilan annuel Conseil jeunes et son maire
- 9. Représentant Vente pour taxes
- 10. Abrogation (annulation) de la résolution 220-18
- 11. Concours « Bénévole de l'année 2019 »
- 12. Offre de service forfaitaire en droit municipal
- 13. Mandat au service de génie municipal de la MRC de La Matapédia Téléphonie IP
- 14. Mandat au service de génie municipal de la MRC de La Matapédia Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2018
- 15. Demande de transfert du contrat de collectes et transport des matières résiduelles à la société 9385-3117 Québec inc.
- 16. Soumission Agrandissement du garage municipal
- 17. Électricité Camping
- 18. Permis de boisson camping
- 19. Chansonnier camping
- 20. Inventaire camping
- 21. Entrevue et engagement camping
- 22. Dossier du centenaire
- 23. 125ième anniversaire de Sayabec
- 24. Programmation travaux voirie 2019
- 25. Rapport et suivi du conseil municipal
- 26. Questions de l'assemblée
- 27. Levée de la réunion

78-19 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Normand St-Laurent et Chloé Fournier et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

79-19 Adoption du procès-verbal

Proposé par Richard Fournier et Léandre Labonté et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 6 mai 2019 soit adopté tel que rédigé étant donné que chaque membre du conseil en a reçu une copie et en a pris connaissance.

<u>80-19</u> <u>Lecture et adoption des comptes</u>

Proposé par Roland St-Pierre et Maïsha St-Pierre et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient adoptés et payés.

COMPTES PAYÉS

Hydro-Québec, 651401954530, éclairage public	181.18
Hydro-Québec, 663101925052, CPÉSTP	201.31
Hydro-Québec, 615402035981, camping	191.86
Hydro-Québec, 688301814957, 2e compteur	55.34
Hydro-Québec, 626202012946, hôtel de ville	334.62
Hydro-Québec, 682002182193, garage	81.11
Hydro-Québec, 626020012947, système pompage	511.19
Hydro-Québec, 626020012948, station pompage	226.81
Hydro-Québec, 665801923345, champ d'épuration	56.61
Télus, #3101-05-2019, camping	65.64

COMPTES NON PAYÉS

9385-3117 Québec inc., #102-103-217-218, col. avril et mai	2 548.74	
Ass. tourist. rég. de la Gaspésie, 29366, cot. 2019-2020 (camping)	359.87	
Bonichoix, #793503-797921, articles nettoyage	82.44	
Canac, #207501-211607, asphalte froide	399.46	
Clérobec, #32242-32243-32292-32463-32499-32844-32965, mat. diver-	s 754.83	
Entreprises Plourde, #1067383-1068363, essence	228.24	
Entreprises Yvon D'astous, # 5438, location niveleuse	2 404.13	
Excavation Marcel Perreault, #4723-4724-4732, location de pelle	1 126.75	
Fonds d'info. terr., #201900952471, avis de mutation	4.00	
Groupe Lexis Média, #62879, publicité avant-poste	203.50	
Hamster, #741110, fournitures de bureau	34.61	
Kopilab, #241752-243897, photocopieur (mun. et fabrique)	563.80	
Laboratoire BSL, #73593-73594, analyses des eaux	416.50	
L'Écho Sayabécois, #63, publicité (camping et musée)	50.00	
Marcel Bélanger, #43, tables de pique-nique	300.00	
MRC de la Matapédia, #20501-20586-21119-21120-21148-21250-21266		
21285, honoraires, q-p	32 115.17	
Petite caisse, #146683, médiapostes (musée, camping, caravelle, etc.)	30.97	
Petite caisse, #146843, courrier	31.17	
Sécurité publique, #101464, sécurité de la Sûreté du Québec	8 037.00	
Sonic, #2292-2293, huile chauffage église et CPÉSTP	1 764.54	
SNC-Lavalin, #1426353, honoraires professionnels	1 207.24	
Ultima, #13763, prime d'assurance 2019	314.00	
UMQ, #142996, formation obligatoire (Réjean St-Laurent)	109.23	

81-19 <u>Villa Georges-Fournier et Villa Mon Repos</u>

Proposé par Réjean St-Laurent et Élise Desrosiers et résolu que le conseil municipal mandate et autorise Jean-Paul Bélanger à représenter la municipalité de Saint-Cléophas à la Rencontre publique sur l'avenir des Villa Georges-Fournier et Villa Mon Repos qui aura lieu vendredi le 7 juin 2019 à Sayabec. Les frais de déplacement seront remboursés par la municipalité.

82-19 Trois-Pistoles en chansons

Proposé par Roland St-Pierre et Maïsha St-Pierre et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas accepte de contribuer au livre souvenir de Trois-Pistoles en chansons par une annonce publicitaire d'une grandeur de 1/8 de page pour un montant de 100.00\$, étant donné que Maude-Arianne Tardif, résidente de Saint-Cléophas fera partie des 19 demi-finalistes.

<u>Bilan annuel – Conseil jeunes et son maire</u>

Proposé par Micheline Morin et Annabelle Gagné et résolu que le conseil jeunes et son maire dépose leur bilan annuel 2018-2019. En général, les jeunes ont aimé leur expérience.

<u>84-19</u> Représentant - Vente pour taxes

Il est proposé par Réjean St-Laurent et résolu que le conseil municipal mandate Roland St-Pierre, conseiller, comme représentant de la municipalité de Saint-Cléophas lors de la vente publique des immeubles pour défaut de paiement de l'impôt foncier se situant sur le territoire de ladite municipalité. Monsieur St-Pierre est autorisé à miser le montant de taxes dû. La vente aura lieu le 13 juin prochain au bureau de la MRC de La Matapédia. Les frais de déplacement seront remboursés par la municipalité.

85-19 Abrogation (annulation) de la résolution 220-18

Proposé par Richard Fournier et Léandre Labonté et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas abroge la résolution 220-18.

86-19 Concours « Bénévole de l'année 2019»

Proposé par Normand St-Laurent et Chloé Fournier et résolu par le conseil municipal que suite au dépôt des formulaires pour le concours « Bénévole de l'année 2019», c'est la candidature de Jeannot Dumont. Il a été choisi par le Comité de l'Avenir pour son implication depuis plusieurs années auprès du CDA et de plusieurs autres organismes.

87-19 Offre de service forfaitaire en droit municipal

Proposé par Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas demande à la firme Lavery Avocats d'avoir la même offre de service forfaitaire en droit municipal que la municipalité de Saint-René-de-Matane, soit, pouvoir bénéficier du forfait classique pour l'année 2019 au montant de 1 000.00\$

88-19 Mandat au service de génie municipal de la MRC de La Matapédia – Téléphonie IP

Proposé par Richard Fournier et Léandre Labonté et résolu que le conseil municipal mandate le service de génie municipal de la MRC de la Matapédia afin d'installer le service de téléphonie IP et une caméra de surveillance devant le Centre Philippe-Émile-St-Pierre. Le coût total des travaux estimés est de 6 825.00\$.

89-19 Mandat au service de génie municipal de la MRC de La Matapédia – Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2018

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas se doit de déposer un bilan de l'usage de l'eau potable pour l'année 2018 dans le cadre de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable;

Considérant que le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia a déposé une estimation pour réaliser le suivi et la coordination du bilan de l'usage de l'eau potable pour l'année 2018.

Par conséquent, il est proposé par Réjean Hudon et Ève Couillard et résolu à l'unanimité que le conseil accepte l'offre de service de la MRC de La Matapédia au coût de 2 000.00\$.

90-19 <u>Demande de transfert du contrat de collectes et transport des</u> matières résiduelles à la société 9385-3117 Québec inc.

Considérant qu'un contrat de collectes de transport des matières résiduelles est intervenu entre la municipalité et la société Conciergerie d'Amqui inc.;

Considérant que la Conciergerie d'Amqui inc. vend ses actifs concernant la collecte et le transport des matières résiduelles, dont le contrat de collectes et transport des matières résiduelles conclue avec la municipalité, et ce, à la société 9377-8611 Québec inc. dont les actionnaires seront Francis Lee et Louise Boulianne;

Considérant que, par la suite, la société 9385-3117 Québec inc. achètera les actions détenues par Francis Lee et Louise Boulianne dans le capitalactions de la société 9377-8611 Québec inc;

Considérant que l'actionnaire de 9385-3117 Québec inc. est 9384-2458 Québec inc;

Considérant que les sociétés 9385-3117 Québec inc et 9377-8611 Québec inc. fusionneront pour ne plus former qu'une seule et même société et que la société issue de la fusion sera ultimement propriétaire des actifs et sera seul responsable de l'exécution du contrat de collectes et transport des matières résiduelles conclu avec la municipalité;

Considérant que l'actionnaire de la société issue de la fusion de 9385-3117 Québec inc. et 9377-8611 inc. sera 9384-2458 Québec inc.

En conséquence il est proposé par Réjean St-Laurent et résolu:

- D'autoriser le transfert du contrat de collectes et transport de matières résiduelles à la société 9377-8611 Québec inc.;
- D'autoriser le transfert du contrat de collectes et transport de matières résiduelles à la société 9385-3117 Québec inc. suite à la fusion de 9385-3117 Québec inc. et 9377-8611 Québec inc.;
- D'autoriser la maire, ou en son absence, le maire suppléant, à signer, pour et au nom de la municipalité tous les documents pouvant être nécessaires aux fins des présentes.

91-19 Soumission – Agrandissement du garage municipal

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas a reçu deux soumissions concernant l'agrandissement du garage municipal;

Considérant que la première soumission reçue de la compagnie Construction Nouvel Horizon inc. au montant de 45 575.00\$ plus les taxes applicables n'est pas conforme;

Considérant que la deuxième soumission reçue de la compagnie Construction Ghislain D'Amours inc. au montant de 72 798.00\$ plus les taxes applicables est conforme, mais trop élevé par rapport à l'estimation que la municipalité prévoyait.

Par conséquent, il est proposé par Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas n'accepte aucune des soumissions reçues et retourne en appel d'offres.

92-19 <u>Électricité – Camping</u>

Considérant que l'année dernière, le camping a subi des interruptions d'électricité;

Considérant que la municipalité a du dédommagé les pertes que les locataires ont endurées;

Par conséquent, il est proposé par Richard Fournier et Léandre Labonté et résolu à l'unanimité qu'une demande d'analyse soit faite par un électricien afin de régulariser la situation. À la suite de l'évaluation de l'électricien, Hydro-Québec sera contacté afin de faire les modifications, si nécessaire

93-19 Permis de boisson – camping

Proposé par Normand St-Laurent et Chloé Fournier et résolu que le conseil municipal mandate et autorise la direction à faire une demande de permis de réunion pour la fête d'ouverture du camping qui aura lieu le 22 juin prochain

94-19 Chansonnier – Camping

Proposé par Réjean Hudon et Ève Couillard et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate et autorise Katie St-Pierre et/ou Allison Sergerie à contacter Alain Lapierre afin qu'il anime deux soirées au camping, soient, les 22 juin et 24 août prochain. Le coût total pour les deux activités sera de 500.00\$.

95-19 <u>Inventaire – Camping</u>

Proposé par Roland St-Pierre et Maïsha St-Pierre et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat d'inventaire pour les activités au camping pour un montant de 500.00\$.

_

96-19 Entrevue et engagement - Camping

Proposé par Richard Fournier et Léandre Labonté et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas engage deux personnes comme journaliers (ères) au camping du 17 juin au 2 septembre 2019. Le conseil municipal autorise Katie St-Pierre à faire les entrevues si nécessaire et choisir les personnes ayant les meilleures compétences pour les postes de préposés au camping. Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, et Madame Katie St-Pierre, directrice générale sont autorisés à signer l'entente des employés indiquant leurs conditions de travail.

97-19 Dossier du centenaire

Proposé par Réjean Hudon et Ève Couillard et résolu que le conseil municipal mandate le comité organisateur du centenaire à faire le nécessaire pour avoir des subventions et ainsi pouvoir faire la programmation afin que ceux-ci aient pleine autonomie pour avancer dans le dossier. Cependant, les demandes de soumissions doivent être sous l'approbation d'Allison Sergerie et/ou Katie St-Pierre étant donné la complexité des lois municipales. Aucun achat ne sera autorisé sans résolution du conseil municipal.

98-19 125ème anniversaire de Savabec

Proposé par Réjean St-Laurent et Élise Desrosiers et résolu que le conseil municipal autorise l'achat d'un érable et d'une plaque commémorative qui sera remis par Jean-Paul Bélanger, maire à la municipalité de Sayabec dans le cadre de leur 125ème anniversaire le 4 juillet prochain à 12h30.

99-19 Programmation travaux voirie 2019

Proposé par Richard Fournier et Léandre Labonté et résolu que le conseil municipal de Saint-Cléophas mandate et autorise Katie St-Pierre et/ou Jessy Boulanger à faire le nécessaire pour que la programmation des travaux de voirie pour l'année 2019 soit exécutée d'ici la fin de la saison estivale.

La programmation des travaux de voirie se lit comme suit:

Fronto rang 5

• 1 000\$ en gravier

Rang 6 (chemin cabane à sucre Clément Joubert)

- Creusage de fossé
- Voyages de gravier tamisé

Prendre note, que ce printemps l'eau à miné le chemin parce qu'il n'y a aucun fossé pour diriger cette eau vers le ponceau situé un peu plus bas

Rang 7 (chemin cabane à sucre à Sylvain Gagnon)

2 entrées sans ponceau empêchent le bon écoulement des eaux et a miné le bord du chemin (voir photo #1)

Rang 7 entre la résidence de M. Jean-Guy Chouinard et M. Joscelyn Chouinard

- Un cran à enlever
- Nettoyage de fossé
- L'ajout d'un ponceau

Rang 7 (tout de suite après le pont de bois)

Monter le chemin

Prendre note qu'à tous les printemps l'eau monte considérablement sur la route. (voir photo #2)

Voyages de gravier tamisé pour cacher des crans et pontages. (voir photos #3 et 4)

Route Raymond (entre le rang 7 et 8)

Fossé à creuser, à vérifier si le propriétaire du lot souhaite s'installer une entrée.

Prendre note qu'à tous les ans, l'eau coule sur le chemin lors de la fonte des neiges, mais aussi lors de fortes pluies. (voir photos #5 et 6)

Installation d'un nouveau ponceau (voir photos #7 et 8)

Broyage

Rang St-Agricole

Cran à cacher vu la dimension de celui-ci, avec quelques voyages de gravier (voir photo #9)

- Broyage
- Élargir le chemin, très étroit (voir photo # 10)

Rang 8

- Creusage de fossé
- Traverse d'un ponceau (à vérifier)
- Broyage
- Voyages de gravier tamisé pour cacher les roches de bonnes dimensions

Route Melucq

- Nettoyage et creusage de fossé
- Installation de 2 ponceaux pour entrées privées, à vérifier avec les propriétaires des terrains
- Voyages de MG-20b

Prendre note qu'à tous les ans, la route Melucq vis-à-vis M. Jean-Pierre Pearson, il se forme des nids-de-poule de très bonne dimension. Ceci peut devenir dangereux pour les automobilistes qui y circulent. Le problème ici est que l'eau ne se dirige pas vers les fossés et reste sur la route (mauvais drainage) et au fur à mesure avec la circulation les nids-de-poule empires.

Travaux sur le traitement de surface

Prendre note que, s'il n'y a aucuns travaux majeurs cette année, il devra cependant y avoir des travaux d'excavations et remettre du bon matériel sur le tronçon de 500' qui est problématique, situé entre M. Dave St-Pierre et M. Moïse Pineault.

Réparation des accotements vers La Rédemption, avec des voyages de gravier tamisé à quelques endroits.

Depuis 2-3 ans, les 2 à 3 voyages de cocos pour l'intersection rang 7 vers rang 8 n'ont toujours pas été faits. Ceci est pour le rendre sécuritaire, vu que la terre noire et l'eau qui si accumule qui ne se draine pas.

100-19 Demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas fêtera son 100ème anniversaire de fondation;

Considérant que c'est une célébration très importante et que la municipalité prévoit une programmation colossale;

Considérant que nous prévoyons un très grand achalandage lors de nos festivités;

Considérant que des travaux d'asphaltage sont prévus seulement sur une partie de la route collectrice Saint-Cléophas/Sayabec cette année (2019) dans la programmation trimestrielle du MTMDET;

Par conséquent, il est proposé à l'unanimité et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) d'inclure dans leur programmation annuelle de 2020, des travaux d'asphaltage sur les parties restantes de la route collectrice Saint-Cléophas/Sayabec

<u>101-19</u> <u>Dossiers et représentants - Élus municipaux</u>

Proposé par Réjean St-Laurent et Élise Desrosiers et résolu à la majorité que Jean-Paul Bélanger, maire déclare que les conseillers ne sont plus responsables d'aucun dossier et ne sont plus représentant d'aucun comité, mais ils peuvent aider les organismes lors des activités en tant que simple citoyen. Toutes les demandes, rapports et bilans de ceux-ci devront être acheminées directement à la directrice générale afin qu'elle les soumette au conseil. Monsieur le maire demande à chaque conseiller s'ils sont d'accord avec cette décision. 5 conseillers pour et 1 contre.

102-19 Estimation pour le rang 8

Proposé par Richard Fournier et Léandre Labonté et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas mandate et autorise Katie St-Pierre, directrice générale à faire la demande d'estimation pour faire l'arpentage du rang 8. À la suite de ladite estimation, Jean-Paul Bélanger, maire demandera une rencontre officielle avec la municipalité de Sainte-Irène.

103-19 Levée de la réunion

Proposé par Réjean Hudon et Ève Couillard et résolu par le conseil municipal que la séance soit levée à vingt heures cinquante minutes (20h50).

Jean-Paul Bélange	r
Maire	
Katie-St-Pierre	
Katie St-Pierre	